

Le 16 août 2023

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES QUI AURONT LIEU VIRTUELLEMENT ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS RELATIFS AUX PROCURATIONS

À l'intention des porteurs de parts de :

Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement

(chacun, un « **Fonds** » et collectivement, les « **Fonds** »)

Mesdames et Messieurs les investisseurs,

Nous vous informons par la présente que les assemblées extraordinaires des porteurs de parts de chacun des Fonds (chacune, une « **assemblée** » et collectivement, les « **assemblées** ») se tiendront simultanément uniquement sous forme d'assemblées virtuelles le 15 septembre 2023 (en ligne) au moyen d'une webdiffusion audio en direct à 11 h (heure de Toronto) (vous devez d'abord vous enregistrer au moyen du lien meet.secureonlinevote.com, qui sera accessible 30 minutes avant le début de l'assemblée applicable, et saisir le numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration).

Questions à l'ordre du jour des assemblées

L'objet des assemblées est d'examiner les questions suivantes et, s'il est jugé souhaitable de le faire :

1. pour les porteurs de parts de chaque Fonds, approuver les fusions avec le Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution, le Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution, le Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution et le Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution, selon le cas, comme il est indiqué dans le tableau ci-après (chacune, une « **Fusion** » et collectivement, les « **Fusions** »);

Fonds dissous		Fonds prorogés
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	devant	Portefeuille Scotia Aria prudent –
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	fusionner avec	Évolution
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	devant	Portefeuille Scotia Aria modéré –
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	fusionner avec	Évolution
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	devant	Portefeuille Scotia Aria progressif –
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	fusionner avec	Évolution
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	devant	Portefeuille Scotia Aria actions –
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	fusionner avec	Évolution

2. délibérer des autres questions pouvant être soumises en bonne et due forme à une assemblée ou à toute reprise d'une assemblée en cas d'ajournement ou de report.

Avant de voter, veuillez examiner la circulaire d'information de la direction des Fonds datée du 16 août 2023 (la « **circulaire d'information de la direction** ») pour obtenir la description complète des questions à l'ordre du jour. Vous trouverez plus d'information sur les Fusions proposées aux rubriques « Fusion du Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection avec le Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement avec le Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection avec le Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement avec le Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection avec le Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement avec le Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution », « Fusion du Portefeuille Scotia Aria actions – Protection avec le Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution » et « Fusion du Portefeuille Scotia Aria actions – Versement avec le Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution », respectivement, de la circulaire d'information de la direction.

Participation aux assemblées virtuelles

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire »), tient les assemblées uniquement sous forme d'assemblées virtuelles au moyen d'une webdiffusion audio en direct. Les porteurs de parts ne pourront pas assister aux assemblées en personne, mais la participation virtuelle est encouragée. Tous les porteurs de parts des Fonds et fondés de pouvoir dûment nommés, peu importe leur localisation géographique, auront l'occasion de participer de manière égale aux assemblées et de s'entretenir en temps réel avec le gestionnaire et les autres investisseurs. **Même si vous prévoyez actuellement participer virtuellement aux assemblées, vous devriez envisager la possibilité d'exercer d'avance les droits de vote rattachés à vos parts des Fonds, ce qui assurerait la comptabilisation de votre vote dans l'éventualité où vous éprouveriez des problèmes techniques.**

Pour participer à une assemblée, les porteurs de parts d'un Fonds devront se rendre à meet.secureonlinevote.com, puis se connecter en utilisant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur leur formulaire de procuration. La plateforme de l'assemblée est pleinement prise en charge par les navigateurs et les appareils fonctionnant avec la dernière version des plugiciels applicables. Veuillez vous assurer d'avoir une connexion Internet fiable, préférablement à haute vitesse, là où vous souhaitez participer à l'assemblée. Les assemblées de chaque Fonds débuteront sans délai à l'heure indiquée dans les présentes le 15 septembre 2023. L'inscription en ligne débutera 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de l'assemblée pertinente. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour suivre la procédure d'inscription en ligne. Si vous éprouvez des difficultés à accéder à l'assemblée au moment de l'inscription ou durant l'assemblée, veuillez communiquer avec le soutien technique en utilisant le lien qui sera affiché sur la page de connexion de l'assemblée. La tenue de l'assemblée par webdiffusion permet aux porteurs de parts et aux fondés de pouvoir dûment nommés d'assister à une assemblée en direct et de poser des questions. Les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter pendant une assemblée. **Le numéro de contrôle à 12 chiffres figurera sur votre formulaire de procuration pour le ou les Fonds dont vous êtes porteur de parts à la fermeture des bureaux le 27 juillet 2023. Si vous recevez plusieurs formulaires de procuration et détenez des parts de plus d'un Fonds et que vous souhaitez voter dans le cadre de plusieurs assemblées, vous devez vous connecter séparément pour chaque assemblée, au moyen de fenêtres ou d'onglets distincts du navigateur, en utilisant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration pour chacun de ces Fonds.**

Procédure de notification et d'accès

Comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, nous avons choisi d'utiliser une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier occasionné par les documents distribués dans le cadre des assemblées. Au lieu de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire

d'information de la direction, vous recevez le présent avis, qui décrit les procédures vous permettant d'accéder à la circulaire d'information de la direction en ligne ou d'en demander un exemplaire imprimé, qui vous sera envoyé gratuitement.

Pour obtenir plus d'information sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire des Fonds au 1-800-268-9269.

Comment accéder à la circulaire d'information de la direction en ligne

Une version électronique de la circulaire d'information de la direction est accessible sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedarplus.ca, sur le site Web des Fonds, à l'adresse scotiafunds.com/fr/voteporteurtitre, et sur le site www.SecureOnlineVote.com/fr, au moyen du numéro de contrôle inscrit sur le formulaire de procuration ci-joint. Les documents demeureront accessibles sur le site Web des Fonds pendant un an après la date du présent avis.

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction

Vous pouvez demander qu'un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction vous soit envoyé en nous téléphonant au 1-800-268-9269.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction avant la date limite du vote par procuration fixée à 11 h (heure de Toronto) le 13 septembre 2023, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes, ainsi que du délai d'acheminement habituel du courrier de première classe recommandé par Postes Canada, et faire votre demande avant 11 h (heure de Toronto) le 1^{er} septembre 2023. Avant le 15 septembre 2023, un exemplaire de la circulaire d'information de la direction vous sera envoyé dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Après le 15 septembre 2023 et pendant une période de un an à compter de la date du dépôt de la circulaire d'information de la direction sur SEDAR, un exemplaire vous sera envoyé dans un délai de 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Date de clôture des registres

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité du gestionnaire et en sa qualité de fiduciaire et gestionnaire, le cas échéant, des Fonds, a fixé au 27 juillet 2023 la date de clôture des registres servant à établir les porteurs de parts qui ont le droit d'être convoqués et de voter aux assemblées.

Vote

Même si les assemblées des Fonds auront lieu au même moment et au même endroit pour des raisons pratiques, les porteurs de parts de chaque Fonds voteront séparément sur les questions qu'ils devront trancher.

La circulaire d'information de la direction comprend les détails relatifs aux Fusions proposées qui seront à l'ordre du jour des assemblées.

Seuls les porteurs de parts inscrits d'un Fonds à la fermeture des bureaux le 27 juillet 2023 (la « **date de clôture des registres** ») ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à cette assemblée. Si vous êtes un porteur inscrit ou véritable de parts d'un Fonds et avez le droit de voter, vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des façons suivantes :

1. Vote par Internet : Pour voter en ligne, visitez le www.SecureOnlineVote.com/fr pour accéder au site Web. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration. Si vous avez plusieurs **formulaires de procuration**, assurez-vous de saisir chaque numéro de contrôle séparément afin d'exercer la totalité des droits de vote rattachés à vos parts. **L'heure limite pour voter est 11 h (heure de Toronto) le 13 septembre 2023.**
2. Vote par la poste : Veuillez retourner le formulaire de procuration rempli, signé et daté dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe à **Proxy Processing Department**, au 102-1380 Rodick Road, Markham (Ontario) L3R 9Z9 pour qu'il soit reçu au plus tard à 11 h (heure de Toronto) le 13 septembre 2023. Si vous avez plusieurs formulaires de procuration, assurez-vous de tous les retourner afin d'exercer la totalité des droits de vote rattachés à vos parts. Le président d'une assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer à l'application de l'heure limite pour le dépôt des procurations. En remplissant et en retournant le formulaire de procuration, vous pouvez participer à une assemblée par l'entremise de la ou des personnes qui y sont nommées.
3. Vote par télécopieur : Vous pouvez transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli au 1-888-496-1548 au plus tard à l'heure susmentionnée en vous assurant de retourner toutes les pages de votre formulaire de procuration. L'heure limite du vote est 11 h (heure de Toronto) le 13 septembre 2023.

Veillez vous reporter aux directives figurant sur votre formulaire de procuration pour savoir comment voter en utilisant ces méthodes.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus d'information, les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer, selon le cas, le prospectus simplifié, le rapport de la direction sur le rendement du fonds, les rapports financiers intermédiaires non audités et les états financiers annuels audités les plus récents déposés par chaque Fonds auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. On peut consulter des exemplaires de ces documents sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca, et en obtenir gratuitement sur demande en téléphonant au gestionnaire au numéro sans frais 1-800-268-9269, en consultant le site Web du gestionnaire à l'adresse scotiafunds.com/fr/voteporteurtitre, ou en écrivant à l'adresse suivante : 1832 Asset Management L.P., c/o Statements and Document Production, 16th Floor, 40 Temperance Street, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

FAIT à Toronto le 16 août 2023.

Par ordre du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., fiduciaire et gestionnaire de chaque Fonds.

Par : (Signé) « *Simon Mielniczuk* »

Titre : Secrétaire